DEPARTEMENT DE L'ALLIER

COMMUNE DE VERNEUIL-EN-BOURBONNAIS

Procès-verbal du conseil municipal du 16 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 juillet, à 19 h 00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.
Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 09
Votants : 11
Date de la convocation : 10 juillet 2026

Membres présents : M. LEGER Daniel, Mme GAILLARDON Sophie, , Mme HORAN Cécile, M. RITTER Philippe, Mme GUILLEMANT Virginie, M. VICHARD Franck, Mme BOUVET KASZKOWIAK Céline, M. ZAIDINERAITE Patrice, M. LEGRAND Christophe

Membres excusés : Mme RIBIER Yvette (pv à M. Daniel LEGER), M. BINETRUY Pascal (pv à M. Patrice ZAIDINERAITE)

Secrétaire de séance : M. Philippe RITTER

ORDRE DU JOUR

- Compte-rendu des réunions du 5 juin 2026
- Délibération pour travaux église
- Délibération pour engager une étude concernant le contexte scolaire
- Nouveau dispositif d'accompagnement EDF
- Pt'its marchés de Barnabé
- Questions diverses

Les comptes-rendus des réunions, du 5 juin sont soumis au vote et adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération 031/2026
1.7 – Actes spéciaux et divers : Attribution du marché concernant la remise en état de la couverture de la chapelle sud de l'Eglise Saint-Pierre

Vu la consultation de trois entreprises en date du 22 décembre 2025,
Vu la réception des offres en date du 9 février 2026,
Vu la première analyse effectuée par M. Duplat et la négociation proposée aux entreprises,
Vu le résultat de la négociation qui place en tête l'entreprise Jacquet de Saint-Pourçain-Sur-Sioule, avec un montant de travaux de 71 935.33 € ht, soit 86 322.40 € ttc,
Considérant la maîtrise d'œuvre d'un montant de 3 139 € ht soit 3 766.80 € ttc
Considérant le devis du SPS d'un montant de 1 092 € ht soit 1 310.40 € ttc

Ce qui porte à 76 166.33 € ht soit 91 399.59 € ttc, le projet de remise en état de la couverture de la chapelle sud de l'église Saint-Pierre.

Le maire rappelle le courrier de Mme La Préfète en date du 17 janvier 2023 autorisant le déplafonnement du taux de subventions publiques pour les travaux de restauration de la couverture de la chapelle sud de l'église Saint-Pierre,

Le maire informe le conseil municipal, de son entretien avec M. Théoleyre de la DRAC concernant le projet de Verneuil et la possibilité de l'inscrire sur les financements 2026.

Considérant l'actualisation du dossier auprès de la DRAC en date du 25 juin 2026, avec la possibilité d'obtenir un financement à hauteur de 35 %,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Mandate le maire pour déposer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Allier, au titre des monuments historiques publics pour lequel la commune pourrait obtenir 30 % de subvention,
- Mandate le maire pour déposer la demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, au titre du plan de préservation du Patrimoine Régional pour lequel la commune pourrait obtenir 30 % de financement,
- Donne tout pouvoir au maire afin de signer les documents contractuels entre la commune et l'entreprise dès que la commune aura l'accord des financeurs pour commencer les travaux.

Délibération 032/2026
7.6 – Contribution budgétaire : Projet d'étude relative à la démographie scolaire et à l'organisation de l'offre scolaire de Saint-Pourçain-sur-Sioule et des communes, alentours

Le maire informe le conseil municipal du projet d'étude prospective relative à la démographie scolaire et à l'organisation de l'offre scolaire de Saint-Pourçain-sur-Sioule et des communes, alentours.

En effet devant le vieillissement de la population et une diminution du vivier d'enfants en âge d'être scolarisé, il faut préparer les communes afin de ne pas subir les décisions annuelles de carte scolaire.

Cette note méthodologique à l'échelle communale et intercommunale doit permettre de trouver des pistes et des solutions afin d'anticiper des fermetures de classes qui plongent les communes dans des situations compliquées.

Le maire de Saint-Pourçain-sur-Sioule propose de retenir le cabinet IAD Ingénierie Administration Développement de Besançon pour cette étude prospective d'un montant de 14 300 € ht soit 17 160 € ttc. Le coût de cette étude sera supporté par chaque commune au prorata du nombre d'enfants scolarisés sur sa commune.

Chaque conseil municipal doit autoriser le maire de Saint-Pourçain-sur-Sioule à lancer cette étude qui sera financée par les communes concernées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord.

Délibération 033/2026
7.10 - Achat divers : Nouveau dispositif d'accompagnement EDF

Le maire informe le conseil que pour aider à équiper les locaux scolaires dans les meilleurs délais, EDF met en place, jusqu'à la fin de l'été, un dispositif de remboursement du matériel de rafraîchissement (dispositif été 2026).

Ce premier dispositif mis en place par EDF permet de rembourser les frais réels d'achat de matériel de rafraîchissement, jusqu'à 400 € par équipement, dans la limite de 10 équipements par établissement. Si un équipement coûte moins de 400 €, il est remboursé à 100 % de son prix d'achat. Le matériel doit être acheté entre le 26 juin et le 30 septembre 2026, facture à l'appui.

Sont concernés les brasseurs d'air et ventilateurs de plafond ou sur colonne, les brumisateurs, les climatiseurs fixes ou mobiles. Il est recommandé de privilégier les équipements fabriqués ou assemblés en Europe. Ces équipements doivent être destinés aux espaces accueillant du public.

Le deuxième dispositif mit en pace par EDF est un « dispositif solution durable » qui permet de bénéficier d'une prime forfaitaire de 10 000 € pour financer une partie du projet de rafraîchissement d'une école. Cette solution sera étudiée à l'automne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Donne un accord de principe pour l'achat de matériel de rafraîchissement,
- Mandate le maire pour étudier la meilleure solution possible et réaliser l'achat.

Objet : Délibération 034/2026
5.3 – Désignation de représentants : Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger à la commission d'évaluation des transferts de charges

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Considérant la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT), créée le 22 avril 2026 entre la Communauté de communes et ses communes membres, et composée de 60 membres titulaires et 60 membres suppléants,

Considérant la nécessité de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant parmi les conseillers municipaux,

Le Conseil Municipal de Verneuil-en-Bourbonnais, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne les délégués suivants :

- Délégué titulaire : M. Daniel LEGER
- Déléguée suppléante : Mme Sophie GAILLARDON

P’tits marchés de Barnabé

Un conseiller souhaite revenir sur l’annulation du p’tit marché de Barnabé. Il précise que certains commerçants étaient très déçus y compris le DJ. Il regrette une décision un peu hâtive de chaque conseiller municipal. Une discussion animée mais constructive s’engage au sein du conseil.
Une conseillère rappelle que le département était placé en vigilance rouge canicule et qu’à ce titre un arrêté du Préfet interdisait la vente d’alcool. Certains exposants avaient également prévu de ne pas venir en raison de la chaleur.
Un autre conseiller rappelle qu’il faudrait peut-être également anticiper les évènements qui pourraient venir entraver la tenue du marché (tour de France cette année).

Pour conclure, le maire rappelle que le prochain aura lieu le mercredi 5 août, et qu’il aura besoin de personnes pour installer les tables mais également pour ranger à la fin de la manifestation.

Questions diverses

Club des mécènes de la Fondation du Patrimoine : Christophe Legrand informe le conseil qu’il est allé présenter le 25 juin dernier, le dossier de réalisation de l’étage du musée du Lavage et du Repassage devant les mécènes de la Fondation du Patrimoine (présentation de Verneuil, présentation du projet).
La commune pourrait recevoir 1000 € des mécènes si elle parvient à réunir 1600 € de dons de particuliers.
Le conseil propose d’insérer le flyer dans Info Verneuil. Le maire sollicitera les entreprises qui ont travaillé pour la commune.

Réunion du SEA Rive Gauche Allier : Christophe Legrand et Cécile Horan se sont rendu à la réunion du SEA le 26 juin dernier. Christophe précise que la commune a reçu :

- Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l’eau potable (RPQS eau potable)
- Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de d’assainissement collectif (RPQD assainissement collectif)
- Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de d’assainissement non collectif (RPQD assainissement non collectif)

Et que ces documents feront l’objet d’une présentation brève lors d’un prochain conseil municipal.
Il précise que la mensualisation sera proposée aux abonnés à compter de janvier 2027.
Par ailleurs un enquêteur a été nommé par le tribunal de Clermont -Ferrand sur le zonage de l’assainissement collectif. Une première réunion avec le commissaire sera programmée dans les prochains jours pour une enquête en septembre.

Le géant endormi : la réflexion sur le remplacement du géant par son sculpteur est renvoyée en septembre.

Visite de la chapelle Notre Dame sur l’Eau : Franck Vichard demande s’il serait possible de laisser la chapelle ouverte aux visiteurs, parce qu’il y a de la demande. Le maire précise que c’est prévu mais qu’il faut la nettoyer. Quelques conseillers ou personnes volontaires seront sollicités pour aider l’agent communal.

Comité fleurissement : Sophie Gaillardon interroge le conseil pour savoir s'il n serait pas possible de faire passer le jury plus tôt. Avec la canicule les plantes ne sont pas belles. Le maire explique qu'il faut laisser les plantes se développer avant de faire passer le jury. Lors de son passage, celui-ci tiendra compte des conditions climatiques de cette année. Les canicules risquant de se répéter, il faut réfléchir à cette question.

Fresque de l'école : Elle est achevée et très réussie.

M. LEGER Daniel		Mme Cécile HORAN	
Mme GAILLARDON Sophie		M. Philippe RITTER	
M. Christophe LEGRAND		Mme Virginie GUILLEMANT	
Mme Yvette RIBIER		M. Franck VICHARD	
M. Patrice ZAIDINERAITE		Mme Céline KASZKOWIAK	
M. Pascal BINETRUY			